

Aide sociale à l'enfance: les parents entrent en jeu

«*Il y a eu des paroles, des images qui nous ont marqués. Des parents qui nous ont dit qu'on voulait les foutre en l'air, d'autres qu'on leur avait tiré dans le dos.*» Brigitte Fouré, vice-présidente du conseil départemental de la Charente, en charge de l'aide sociale à l'enfance, a été marquée, hier à Jarnac, à l'ouverture de la 8^e journée départementale de la protection de l'enfance, par le mal-être exprimé par des parents dont les enfants ont été placés par la justice dans l'une des 315 familles d'accueil ou en foyer, confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) que gère le Département. Ce sont des choses qui ont été lâchées lors des quinze rencontres entre parents et professionnels, travailleurs sociaux, qui œuvrent depuis un an sur un projet «*d'accompagnement du jeune et de ses proches dans le cadre d'un projet co-construit.*»

Ça tombe bien, la première des préconisations du rapport qui vient d'être remis à François Bonneau, président du conseil départemental, qui va bouleverser les relations dès le début de l'année, propose de sortir du «*jargonage*» qui crée l'incompréhension entre les familles et les éducateurs. En clair, il s'agit de faire entrer les familles des enfants placés dans la boucle. De les associer aux discussions, aux décisions de placement. «*C'est souvent mal vécu, confirme Anne Reveillère-Maury, directrice de la protection de l'enfance au Département. Et "on va vous soutenir dans votre parentalité, ça ne veut rien dire".*»

«Plus équitables»

Les travaux qui ont été menés par une quinzaine de professionnels et de parents devraient dès lors clairement cadrer les choses, permettre à

toutes les parties de s'exprimer, ne plus laisser les seuls travailleurs sociaux gérer la question entre eux. «*C'est remettre de l'humain dans la machine*», traduit François Bonneau. «*Et quand on travaille sur un contrat, ajoute sa directrice, c'est plus, équitable*», sans doute mieux accepté. C'est «*du bon sens*», Brigitte Fouré en convient, mais la chose fait l'admiration des autres départements. Parce qu'associer les parents, c'est «*innovant*». «*En tout cas, ça ne se faisait pas, reconnaît la vice-présidente. Avant on était face à face, aujourd'hui, on est côte à côte.*» C'est en tout cas «*une remise en cause des pratiques des professionnels et des parents, une dynamique, au-delà d'un simple document administratif qui décrit la prise en charge du jeune*» dans un domaine sensible. Chaque année, le Département prend en charge un millier d'enfants, placés aux deux tiers par la

Jeunes majeurs vers l'autonomie

C'est l'autre projet estampillé «*innovant*» que le Département met en place en 2019. Quinze appartements pour l'accès au logement des jeunes majeurs, de 18 à 21 ans maximum, qui ont un projet d'études, de formation, professionnel. «*On travaille sur l'autonomie avec des baux glissants*», explique Anne Reveillère-Maury. C'est le Département qui signe le bail, sous-loue, accompagne le jeune par périodes de trois mois renouvelables. Puis lui transfère le bail. Le dispositif devrait s'adresser en priorité aux jeunes placés dans les structures d'accueil. «*C'est un engagement, un contrat, avec le soutien du GIP Charente Solidarité. L'opération sera lancée en début d'année.*»

justice, une centaine de jeunes majeurs et autant de mineurs isolés. Et le budget de la protection de l'enfance, c'est 42 millions d'euros par an.